

Annonces légales

Tribunal de Commerce DE ROUBAIX

Faillite de la Compagnie des
Tramways de Roubaix et
Tourcoing,

Par ordre de M. le juge commis-
saire et en vertu de l'article
570 du Code de commerce,
Messieurs les créanciers sont invi-
tés à se réunir au Tribunal, le
lundi 16 février 1885, à une heure
du matin, pour donner leur avis
sur le mode à suivre pour l'aliénation
des créances sur les sieurs
PAZ, PÉREYRE et GODE-
MENT, dont le recouvrement n'a
pu être obtenu par l'ordinaire.

Roubaix, le 10 février 1885.
Le Greffier du Tribunal,
10261 Gustave VINCENT.

Tribunal de Commerce de Lille

Faillite de la société MINEUR et
MEYER, établie à Lille, et
du sieur Ed. MEYER et de
Messieurs Lodder, M.
NEUR personnellement.

Messieurs les créanciers sont
informés que les dividendes sui-
vants sont payables aux créanciers
muni de leur titre d'admission, à
partie de ce jour pour M. MANNE-
BROEK, établi à la faillite rue
Mandela, n° 29, à Lille, savoir :
— Masses sociales, 2,415,92% ; masse
Meyer, 1,439% ; et masse Minier,
0,778%.

La Greffier du Tribunal,
10261 BROUTIN.

PROROGATION DE SOCIÉTÉ

D'un acte passé devant
M^e Augustin-Antoine-Joseph MEURILLON, notaire, résidant à Comines (Nord), soussigné, assisté de son fils M. Meurillon, avocat au barreau de la ville de Lille, le 10 février 1885, portant la prorogation de la Société
— Enregistrée à Quesnoy-sur-Déle, le six février
mill huit cent quatre-vingt-cinq, folio xxviii,
te-neuf verso, case une,
Requ pour disposition
inépendante trois
francs, pour droit grâ-
dure cent francs. Décé-
mber vingt-cinq francs
soixante-quinze centi-
mes.

POURSON.

Il résulte que :
MM^e Alberic-Henri PLATELET et
Léon-Alfred PLATELET, tous deux
négociants, demeurant à Lille, ont
prorogé et renouvelé la Société en
nom collectif existant entre eux,
sous la raison la signature so-
ciétaire.

PLATEL Frères

ayant pour objet la vente
des bois de toutes espèces, leur
transformation, leur distribution
et leur exploitation pour tous usages
et destinations, et toutes les
opérations qui se rattachent à ce
commerce et à cette industrie.

Le siège de cette Société est fixé
à Lille, rue de la Préfecture, numé-
ro 11, où elle pourra être transférée
dans une autre maison mise en la
ville de Lille, du consentement des
deux associés.

La durée de la Société est de
neuf ans, commençant le premier
novembre mill huit cent quatre-
vingt-quatre, avec faculté à chacun
des associés de la résigner à la fin
de la troisième année, à la condition
au moins d'en avisant l'autre associé
par écrit six mois à l'avance.

La signature sociale appartient
aux deux associés ensemble ou sé-
parément pour les affaires de la
Société inscrites sur ses registres.

En conséquence, tous billets, let-
tres de change et autres empreinte-
ments exprimant la cause pour laquelle
ils auront été souscrits. Tou-
tefois, aucune levée de fonds ni aucun
autre emprunt, sous quelque forme
que ce soit, ne pourra être sou-
crits valablement pour le compte
et la signature des deux associés.
Et lorsque chacun des associés soit
autorisé à gérer administrer pour
la Société, il devront s'entendre
sur les marchés d'achats et de
ventes, chaque fois qu'il s'agira
d'un somme dépassant mille
francs.

Le fonds capital de la Société
est de quatre-vingt-dix mille francs
et le capital tenu à la date du 1er
janvier 1885, à trois heures du matin,
est de cent trente-sept francs en
bien meubles et immeubles, appartenant
par moitié aux associés ; il
pourra être augmenté par les som-
mes, valeurs et biens que chacun
des associés laissera ou versera dans
la caisse sociale.

Les apports des associés et les
dividendes et valeurs qu'ils laisseront
sur leur vente dans la Société
seront portés au compte de
chacun d'eux et produiront des
intérêts au taux de cinq pour
cent, annuels et capitalisés tous
les ans à l'inventaire.

Chacun des associés prélèvera
sur la caisse sociale, à valeur sûre
par de bénéfices ou de capital une
somme de cinq cent francs par
mois pour usage particulier.

Les intérêts et les prélevements
ci-dessus seront portés aux frais
généraux.

Dans aucun cas et pour aucun
des deux associés, pour les asso-
ciés ne seront sujet à rapport soit
entre les associés eux-mêmes, soit
à l'égard des tiers.

Pour extraire conforme, délivré par le dit M^e
MEURILLON, qui certifie qu'une expé-
dition du dit acte de So-
ciété a été déposée le
10 février mill huit cent
quatre-vingt-cinq, le
10 février 1885, à la greffe
du Tribunal de commerce de
Lille, au 1^{er} étage, de la
Justice-de-Paix du
caisson à Lille.

Signé : A. MEURILLON,
et scellé.

335

Etude de M^e Gustave VAN-
HAECK, notaire à Asq, can-
ton de Lannoy.

Toufflers, Leers, Willems,
Lya-lex-Lannoy, Saily-
le-Lannoy.

32 MAISONS

dont plusieurs à usage de rentier
et estimatives

9 HECTARES 13 ARS

Vergers, potager, labour

A VENIR

L'an 1885, le Jeudi 26 Février,
en trois heures du matin, en la mairie de
Toufflers.

Ces biens dépendent de la suc-
cession de M. Henri Delaplanche,

facteur en douanes, à Toufflers.

10, 12, 15, 17, 19, 24 — 10234

A VENDRE, un TERRAIN situé
rue de l'Ormeau, ayant 18 mètres front à la rue,
en 10 mètres profondeur. Facultés
de paiement. — Prendre l'adresse
au bureau du journal.

20j 426c. — 10115

Etude de M^e VALENDUCQ,
notaire à Lannoy.

Wattrelos et Herseaux

Vers le hameau de Saint-Liévin, à
la limite des territoires français et belges

UNE

FERME

26 Maisons d'ouvriers

et 3 hectares 85 ares 21
centiaires environ de fonds,
verger et labour, divisés en 6
articles.

A VENDRE

en totalité ou par parties

L'an 1885, le Jeudi 19 Février,
trois heures précises de relevé,
M^e VALENDUCQ, assuré à Lan-
noy, procédera, en son étude, à l'é-
valuation des biens désignés ci-
dessus.

Signé : A. VALENDUCQ,
et scellé.

IMMEUBLES A VENDRE

Etude de M^e HOUZÉ, avoué
à Lille.

Le Mercredi 4 Mars 1885, à
trois heures du soir, en l'étude et
au ministère du dit M^e AZAMBRE,

D'UNE VASTE

PROPRIÉTÉ
COMPRENANT :

Tissage mécanique de
linnes ; Etablissement de bains ;
12 logements d'ouvriers.

Le tout d'un seul tenant.

Etude de M^e AZAMBRE, à Fournies

ADJUDICATION

Le Jeudi 19 Février 1885, à
trois heures du soir, en l'étude et
au ministère du dit M^e AZAMBRE,

DE UNE VASTE

PROPRIÉTÉ

COMPRENANT :

Etablissement de bains ;
12 logements d'ouvriers.

Le tout d'un seul tenant.

Etude de M^e AZAMBRE, à Fournies

MAISON

À l'angle de cette rue et de la rue
des Poisés, à usage de commerce.

Mise à prix 6.000 fr.

20 M^e Mermerie, n° 76, 78 et 80

3 MAISONS D'OUVRIERS

Mise à prix pour chaque maison
1.200 fr.

La division par lots de la pro-
priété, aura lieu conformément au
plan annexé au cahier des charges.

S'adresser pour les renseigne-
ments :

1^o A M^e HOUZÉ, avoué à Lille,
square de Jussieu, n° 11 ;

2^o A M^e DUCHANGE, notaire à
Roubaix. 10263

MAISON EN WEPPEES
et WAVRIN

FERME

ET
DEUX HECTARES

de fonds, jardin et labour, en six
parties.

Etude de M^e CAUCHE, notaire
à Fournies.

APPAREILS DE LEVAGE

Pont rotatif, construction
anglaise, marchant automatique-
ment par câble, porté 14 mètres,
force 15,00 klog, portant lever
à 7,00 m. de hauteur, 100 kilos.

Fourts rotatifs, avec châssis
penchante à la main de 5,00 m.,
6 mètres et 1 mètres de portée et
pouvant lever 1.000, 3.000, 5.000,
6.000 kilos, à 6 mètres de hauteur,
depuis 200 jusqu'à 2.000 fr.

Etude de M^e CAUCHE, notaire
à Fournies.

TRANSPORTS

et TRACTEURS

et TRACTEURS